

Règlement particulier de la Cambo 15

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBad)

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXX** et sous le nom « **Cambo 15** ». Il se déroule les **12 et 13 avril 2025** à Chambourcy, Gymnase Georges Gallienne, 5 rue du Mur du Parc, 78240 (7 terrains).
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Maurice Paquet**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO de la compétition est **Caroline Dauge**.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **Cambo 15** est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « junior », « senior » et « vétéran » ayant un nombre de points compris entre 0 et 450.
- 2.2 Le tournoi **Cambo 15** se joue dans tous les tableaux (SH, SD, DH, DD et DM). Ceux-ci seront découpés en 4 lots, modifiables selon le nombre de participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs/joueuses inscrits à la date limite. Dans un même lot, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (règle du x16). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.
Cas particuliers :
Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus.
Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.
- 2.3 Cette limitation peut conduire à séparer les tableaux, rejeter les paires trop hétérogènes ou bien refuser les joueurs qui auraient un CPPH trop fort ou trop faible au vu des autres inscrits. Nous vous conseillons de former des paires avec des joueur (se)s de même niveau de classement. Les paires qui auront un trop gros écart de cote entre les deux joueurs ne seront donc pas acceptées.
- 2.4 Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire dans les tableaux de simple, de double et de mixte dans la limite de deux tableaux.
- 2.5 Les joueurs ne peuvent s'inscrire que sur un tableau par jour. Les simples et mixtes se joueront en intégralité le samedi et les doubles le dimanche. La combinaison simple et mixte est donc impossible.
- 2.6 Tous les lots se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe, en privilégiant, dans la mesure du possible, deux sortants par poule ou une poule unique.
- 2.7 Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs lots dans le lot supérieur. Les lots ne seront ouverts qu'avec un minimum de 4 joueurs (paires) appartenant au moins à 2 clubs différents.
- 2.8 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau (x) et de limiter les inscriptions à 220 joueurs.
- 2.9 Pas de surclassement possible.
- 2.10 Le mode de séparation des lots en double et en mixte est déterminé par la somme des cotes au CPPH des badistes constituant les paires.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **14 mars 2025**. Le CPPH des joueurs à la date de la clôture des inscriptions sera retenu pour effectuer la répartition dans les séries. Cette répartition pourrait être révisée si le CPPH d'un joueur ne respectait plus la règle des 16 fois du RGC le jour du tirage au sort.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **28 mars 2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et pour désigner les têtes de série.
- 3.3 Les inscriptions se feront exclusivement sur badnet. Aucune inscription ne sera prise par mail, par téléphone ou par courrier. En cas de difficulté lors de la prise d'inscription, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse du tournoi : tournoi.chambourcycambo@gmail.com.
Toutes les inscriptions doivent être réglées au moment de l'inscription (paiement reçu par le club) afin qu'elles soient prises en compte.
Le règlement peut se faire en ligne sur badnet ou par chèque à l'ordre de l'ASMC à envoyer par courrier à l'adresse suivante:
Caroline Dauge, 8 allée de la Montjoie, 78240 Chambourcy
Un courriel de confirmation sera envoyé à réception des règlements par chèque.
Toute modification devra être faite par courrier ou par email.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions). Toute inscription reçue sans paiement à la date limite d'inscription sera placée en liste d'attente.
- 3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à **16€** pour **1 tableau**, **22€** pour **2 tableaux**, 2€ étant reversés à la FFBAD.
- 3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi et/ou le dimanche à partir de 8h00 et jusqu'à la fin de la compétition.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Cambo 15** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
-  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant dans le délai imparti par le juge arbitre. Sinon, l'organisateur essaie, dans la mesure du possible, de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est RSL grade 4.
- 5.6 L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif. L'ordre des ½ finales et des finales sera déterminé par le juge arbitre.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté une fois let au service et faute en jeu.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Cambo 15** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 En s'inscrivant à ce tournoi, tous les joueurs acceptent de renoncer à leur droit à l'image quant à la prise de photos ou vidéos dans le cadre d'action promotionnelle. En cas de refus, un courrier devra être envoyé par mail au responsable des inscriptions et venir se présenter à la table de marque le jour de la compétition.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. Les modalités de la lutte contre le dopage sont précisées par les règles édictées par l'Agence française de lutte contre le dopage